



Pour une gestion plus équitable de votre CE

<http://fo.ibm.free.fr>

Novembre 2009

La « C.L.E » du succès !!!

Aujourd'hui 50% du budget loisir profite à 20% des salariés.

Dans un souci d'équité, nous proposons le **C**ompte **L**oisir **E**vaison qui permettra à chacun d'accéder facilement aux prestations du CEPB, aux chèques vacances, aux autres prestations extérieures...

FO répond à vos attentes.

Une restauration juste et accessible

Retour à la subvention de **5,22€ par repas et par salarié** (à ce jour 4,10€), pour tous les sites de restauration parisiens.

FO s'occupe de votre pouvoir d'achat.

Amélioration des conditions de travail

Stress, fin de carrière, rupture conventionnelle, emploi des handicapés, égalité professionnelle... autant de sujets au cœur de nos préoccupations.

FO est à l'origine des conventions collectives à travers la politique contractuelle. Notre priorité, négocier des accords d'entreprise pour défendre les intérêts de tous les salariés d'IBM.

FO négocie pour vous.

**Vous voulez plus d'équité,
maîtriser votre budget, défendre vos intérêts ?**

***Le 17 novembre, donnez la majorité à notre projet.
Votez massivement pour la liste FO/CFDT.***

Le droit de retrait ! Pour protéger votre santé

Certains en sont encore à lister les facteurs récurrents du stress, d'autres font l'éloge de l'attitude « pro-active » qui aboutit à un simple comité de discussion, alors que depuis plus d'un an FO s'implique régulièrement dans le Programme de Prévention de Stress mis en place par la direction .

Pour FO, ce programme est une bonne démarche qui permet d'informer les salariés et le management sur les risques pathologiques induits par le stress et d'instaurer un vrai dialogue. Aujourd'hui, l'heure n'est plus aux discussions de salon, les causes de stress sont parfaitement connues, maintenant il faut agir, « **les éliminer, à défaut les réduire** » et pour cela il faut revoir l'organisation du travail, modifier les méthodes de management et les méthodes d'évaluations, réinstaurer une vraie politique de reconnaissance du travail. En l'état actuel l'accord proposé n'est qu'une vitrine médiatique, votre équipe **FO continue de négocier pour obtenir un accord qui protège réellement la santé des salariés, avec les moyens financiers et humains indispensables (notamment pour les services médicaux).**

*Manager, c'est diminuer
le stress... en maintenant
la pression.*



Si l'employeur a une obligation de protection et un devoir de résultats concernant la santé des salariés (c.trav. art. L 4121-1, L 4122-1, L4131-4) FO rappelle que le salarié a aussi le droit de protéger sa santé et dans ce cadre, le législateur a instauré un **Droit de retrait** :

« Si le salarié a un motif raisonnable de penser qu'une situation de travail représente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa sécurité, **le salarié doit le signaler immédiatement à l'employeur** (ou à son représentant), Il n'a pas besoin de l'accord de l'employeur pour quitter son poste ». Aucune sanction, aucune retenue de salaire ne peut être prise à l'encontre d'un salarié qui aurait utilisé ce droit de retrait (c. trav. art. L 4131-3).

Nous vous conseillons en parallèle de le signaler aux représentants du personnel et aux médecins du travail pour éviter toutes tentatives de dissimulations.

N'attendez pas l'irréparable, utilisez votre Droit de retrait, nous sommes à votre disposition pour déclencher cette procédure.

Vos contacts FO

PARIS : Gonthier Caroline 370892
Boudier Catherine 333833
Philipot Marie-christine 336413
Troccy Patrice 370791
NANTES Denis Blanquart 874681

CHB Piquemal Alain 774691
Vincent Jean-Paul 774632
BDX : Lagos Robert 735634
Mourigues Denis 735195
Karpinsky Patrice 735562
LILLE: Danis Jean-François 815287
Laoust Valérie 815238

MOP : Lopez Michel 386937
Belaygue François 386937
STR : Fischer Christian 784425
LYON: Lefrançois Patrick 0473165474
Aubière
LGE : Munoz Jean Michel 365646
lge_fo@yahoo.fr

Qui mieux qu'un créateur de droits pour vous défendre ?